

ASSEMBLÉE NATIONALE
13 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT N ° I-3138

présenté par
M. Legavre, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 4

Supprimer les alinéas 278 à 299.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, les députés du groupe LFI-NUPES proposent d'inclure les résultats provenant de l'exploitation de navires en trafic international dans cet impôt mondial.

L'article 223 VP créé dans le présent article établit que le résultat provenant de l'exploitation de navires en trafic international est exclu de la détermination du résultat qualifié de l'entité assujettie. Il en ressort que les fonds de pension et les fonds d'investissement, sont exclus a priori de la liste des assujettis à cet impôt minimal mondial. Soit un secteur économique au sein duquel les chiffres d'affaires comme les profits sont particulièrement relevés.

Maintenir de telles dispositions reviendrait à priver les finances publiques de recettes.

L'amendement présenté propose de supprimer ce dispositif.